

Employeurs, le canton vous propose des terrains livrés clef en main!

Trente et un sites stratégiques ont été prévus pour encourager la création d'emplois. Sept d'entre eux sont équipés et prêts à accueillir de nouvelles entreprises. Il en coûtera quelques dizaines de millions.

La carte des pôles de développement économiques du canton est dessinée. Même si ses contours ne sont pas définitivement arrêtés — d'autres communes pourront s'y joindre par la suite — on sait désormais en quels lieux le gouvernement entend porter son effort pour créer des emplois, soit en attirant de



PAR
Etienne OPPLIGER

nouvelles entreprises, soit en facilitant l'extension de celles qui sont déjà établies chez nous. Trente et un sites stratégiques regroupés en 19 pôles de développement ont été retenus. Sept sites sont prêts à la promotion (voir notre infographie). Là, les équipements sont achevés pour toute partie des terrains, les propriétaires sont disposés à vendre et les autorités communales favorables à la démarche cantonale. C'est pratiquement une parcelle clef en main qui sera proposée à chaque chef d'entreprise.

Disparités fiscales

Les conseillers d'Etat Jacques Martin et Daniel Schmutz, ainsi que Nelly Wenger-Ohayon, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, ont présenté leur carte hier à la presse. Il ressort de l'in-

ventaire effectué par l'aménagement du territoire que sur 900 hectares pouvant faire partie des pôles de développement, seuls 8%, soit 73 hectares, sont immédiatement disponibles pour accueillir des entreprises. Si les autres ne le sont pas encore, c'est pour de multiples raisons qui vont du morcellement des propriétés aux équipements trop coûteux à réaliser en passant par la fiscalité communale. La carte est donc dessinée, mais la somme de problèmes à résoudre pour la traduire dans les faits est considérable. Sans entrer dans les chiffres précis, qui d'ailleurs ne sont pas encore arrêtés, Daniel Schmutz estime à quelques dizaines de millions le montant nécessaire pour mettre en application tout ce programme. Un projet de décret sera présenté au Grand Conseil en juin prochain.

Les fonds engagés par l'Etat permettront de planifier les sites, d'aider au financement des équipements — avec l'éventualité que les nouveaux propriétaires les remboursent par la suite — et à la promotion des pôles. Celle-ci sera l'affaire du Conseil pour le développement économique (DEV), mais l'Etat entend prendre à sa charge le coût de la gestion, le DEV consacrant les deux millions de son budget annuel à la promotion proprement dite. Au besoin, le canton achètera lui-même des terrains. Le problème de la fiscalité communale, ou plutôt des disparités fiscales, ne sera pas

le plus facile à résoudre dans des sites qui regroupent plusieurs communes. Là, l'Etat, qui sait déjà se montrer généreux à l'égard des nouvelles entreprises, incitera les communes à signer des conventions afin qu'elles harmonisent leur fiscalité. Une étude a d'ailleurs été commandée à l'Université de Neuchâtel, un canton pionnier en matière de développement économique.

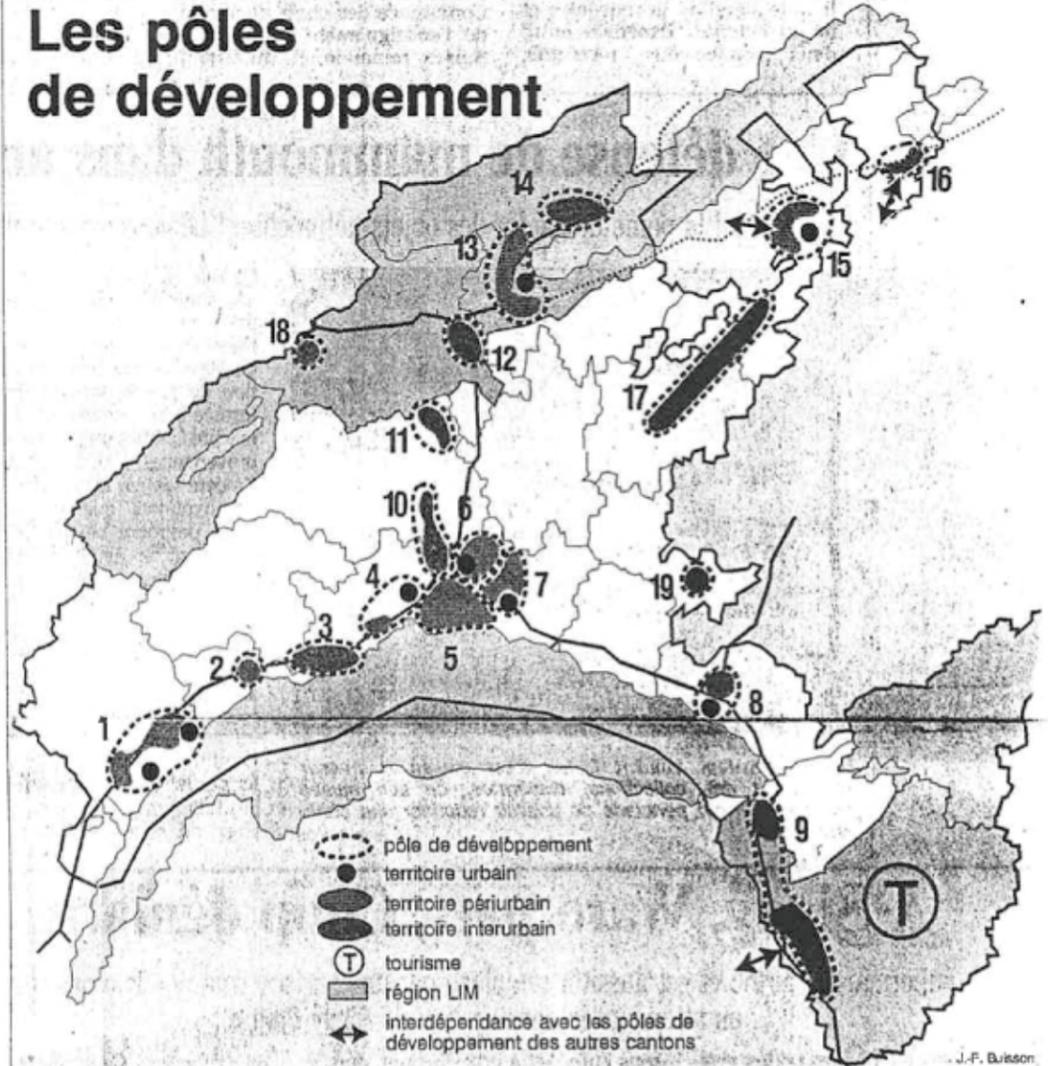
L'attrait du bassin lémanique

Quelles entreprises attirer dans le canton de Vaud? Le gouvernement n'entend pas se montrer restrictif, ni mettre la priorité sur le secteur des services au dé-

triment de l'industrie ou vice-versa. Mais les infrastructures publiques peuvent être déterminantes et Jacques Martin voit volontiers, par exemple, la région de Lausanne attirer toujours plus d'entreprises liées au secteur bio-médical, comme Medtronic à Tolochenaz, en raison de la proximité du CHUV. «Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions, avertit le chef du Département AIC. L'arrière-pays est handicapé, car les entreprises sont également attirées par le charme du bassin lémanique, ses écoles et ses axes de communication... y compris Cointrin.»

E. O. □

Les pôles de développement



- | | |
|---|--|
| 1. Nyon-Centre, Gland-Centre, Grans, Signy-Avenex, Nyon, Gland, Prangins, Eysins, Vich | 9. Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche, Aigle, Bex, Ollon |
| 2. Rolle | 10. Aclens, Vufflens-la-Ville, Penthaiz, Penthalaz, Cossonay |
| 3. Allaman, Aubonne, Etoy, Saint-Prex | 11. Dailens, Eclépens, La Sarraz |
| 4. Morges, Tolochenaz | 12. Chavomay, Orbe |
| 5. Derges, Ecublens, Echandens, Chavannes-Sud, Lausanne-Bourdonette | 13. Yverdon-Centre, Yverdon jonction sud |
| 6. Lausanne-Malley, Renens-Centre, Chavannes-Nord, Bussigny, Crissier, Villars-Sainte-Croix | 14. Bonvillars, Champagne, Grandson, Onnens |
| 7. Lausanne-Centre, Lausanne-Vernand, Cheseaux, Romanel, Lausanne-Blécherette, Le Mont-sur-Lausanne | 15. Payerne-Centre, Payerne, Corcelles |
| 8. Vevey-Centre, Saint-Légier-La Chiésaz | 16. Avenches |
| | 17. Moudon, Lucens, Henniez, Seigneux, Granges |
| | 18. Vallorbe |
| | 19. Palézieux |

«Il était temps d'adopter une nouvelle méthode de penser»

À la tête du Service cantonal de l'aménagement du territoire, Nelly Wenger détaille les enjeux de cette nouvelle manière d'organiser le développement de l'espace économique du canton. Interview.

— Votre politique restrictive était vivement critiquée. N'avez-vous pas le sentiment d'avoir vécu dans l'erreur?

— Non. Il faut se souvenir que la loi sur l'aménagement du territoire a été instaurée au moment où l'économie était florissante. Son but principal était d'en contenir les pressions et notre pratique était orientée dans ce sens. C'était une attitude juste, qui a été opportune et a évité bien des dégâts. Continuer de freiner une pression qui n'existe pas est certes une faute, mais il faut savoir que lorsqu'on doit s'adapter à son environnement on retarde hélas toujours d'une guerre. Maintenant, il s'agit d'adopter une nouvelle manière de penser.



Nelly Wenger.

— coup par rapport aux besoins de l'économie, mais peu en regard de l'offre qu'il faudrait pouvoir proposer au client pour qu'il puisse choisir.

— Les promoteurs qui choisiront de s'implanter sur un pôle de développement pourront-ils vraiment faire ce qu'ils veulent?

— Oui, sous réserve du respect de la législation pour la protection de l'environnement. Nous définirons le moins possible les secteurs ou les branches économiques qui peuvent y être développées. En revanche, nous établirons un critère de génération de trafic valable pour l'ensemble du pôle. De manière très souple, puisqu'il est prévu qu'on puisse vendre à son voisin son droit de génération de trafic.

— Blocage de Lémanparc à Saint-Légier ou du projet de centre commercial de Crissier... Plus jamais ça?

— L'instauration des pôles de développement évitera ces problèmes à ceux qui voudront bien choisir de s'y installer, étant donné que chacun demeure libre de

s'implanter ailleurs. Il est clair que les pôles économiques offrent une garantie de ce côté-là, celle que toutes les procédures d'affectation ont été réalisées. Cela dit, Lémanparc pourrait constituer un pôle à lui tout seul.

— Dans de nombreux cas, cette conception demande à plusieurs communes de collaborer. N'avez-vous pas sous-estimé leur bonne volonté?

— Le système les place plutôt en concurrence. Libre à une commune d'en être ou pas. Nous avons de toute manière identifié bien davantage de pôles qu'il n'en faut à l'heure actuelle. Notre aide ira là où le dynamisme et la volonté de réaliser sont tels qu'une mise sur le marché peut s'opérer le plus rapidement possible. C'est tout le contraire d'une contrainte.

— Quel enseignement de l'affichage au pilier public, il y a quelques mois, du pôle test de Littoral Parc?

— Situé sur les communes d'Allaman, d'Aubonne, d'Etoy et de Saint-Prex, ce projet a soulevé un certain nombre

défense d'intérêts privés. Cela relève du droit démocratique que nous respectons absolument. Nous avons reçu un à un les opposants. La procédure juridique suit son cours. Je suis d'avis qu'il aurait été préférable de passer plus de temps dans la concertation locale. Mais ici nous étions pris par le temps en raison d'une entreprise bloquée dans son projet de construction. Une chose est sûre: il aura fallu 107 ans pour faire aboutir un tel plan réparti sur quatre communes.

— Toutes les communes partenaires jouent un enjeu commun. Or la disparité fiscale ne leur prodigue pas à toutes les mêmes cartes. Une harmonisation n'est-elle pas inéluctable?

— Nous avons eu mandat du Conseil d'Etat pour essayer d'éliminer ce genre d'entrave. Il faudrait se demander si les impôts communaux concernés ne pourraient pas être partagés sur un pôle donné. Ce serait un motif noble, un projet commun. Il s'agirait d'une harmonisation fiscale bien déterminée.

— L'instauration des pôles de développement suffira-t-elle à provoquer le miracle économique?

— Nous n'étions pas en avance. L'idéal serait d'être prêt lorsque les pro-

d'anticiper. Nous espérons avec cela apporter une pierre à l'édifice, et aussi améliorer l'image du canton, lui donner le profil d'une région qui accueille les entreprises avec assurance, qui se prend en charge et avec laquelle on peut négocier de manière sûre et efficace. Les pôles de développement devraient ainsi être un précieux outil pour les personnes chargées d'attirer ici des entreprises étrangères.

— D'une manière générale, quels sont les assouplissements envisagés?

— Nous avons prévu des modifications légales dans tous les secteurs où cela semble compromettre le développement économique. L'idée consiste à dire que les projets économiques relèvent de l'intérêt cantonal. En clair, nous devrions pouvoir exproprier aussi facilement que cela se pratique pour construire une route ou un trottoir. Enfin, il est prévu d'accélérer les procédures d'améliorations foncières. Vaud n'en connaît qu'une seule, et sur le modèle fribourgeois nous devrions arriver à en déterminer deux, une destinée aux zones agricoles, et une, plus rapide, pour les zones à bâtir.

Propos recueillis par